REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Liberté Egalité Fraternité

n°2026-27-07-1

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de SIROS

Séance du 27 Juillet 2026

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le 05/08/2026
ID : 064-216405258-20260803-2026_27_07_1-DE

Nombre de Membres

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date Convocation : 03 juillet 2026

Convocation Affichée : 03 juillet 2026

Le 27 juillet 2026, à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Christophe PANDO, Maire, sur convocation envoyée et affichée le 03 juillet 2026.

Présents :

Mme BONNET Corinne, Mme CERAVOLO Evelyne, Mme CHANGEAT Mireille, M. CLOS Alain, Mme FERREIRA Virginie, M. GACHEN Fabrice, M. GARRAVET Dominique, M. GUTIERREZ Joseph, M. HOUNIEU Bruno, M. LACILLERIE Christophe, Mme LADIN Pauline, M. PANDO Christophe, Mme SANS Marie

Absents ayant donné procuration : M. FRANCISCO Antoine

Absents : Mme DE FIGUEIREDO Santana

Secrétaire de séance : Mme CHANGEAT Mireille

Convention de mutualisation numérique CAPBP – Commune de Siros Annexe C prestations impressions

Par délibération n°27 du 28 février 2019, le conseil communautaire a approuvé la mise en place d'une mutualisation du numérique entre la CAPBP et les communes membres intéressées sous forme de catalogue de services qui mobiliserait, au plan juridique, plusieurs outils, au travers d'une mise en commun de moyens et de matériels, et par l'établissement de deux types de conventions :

-Une convention cadre qui prévoit la fourniture de services basiques et essentiels pour chacune des communes - raccordement réseau fibre optique des bâtiments communaux, hébergement et sécurisation des systèmes d'information des collectivités sur des datacenters de la CAPBP, services de téléphonie fixe et mobile.

-Des conventions annexes ciblées sur des prestations complémentaires auxquelles les communes adhérent en fonction de leurs besoins (applications métiers ..).

Par délibération du 29 août 2022, via la convention cadre, la commune de Siros s'est inscrite pleinement dans ce schéma de mutualisation et bénéficie depuis du déploiement d'un réseau internet pour tous les services municipaux, d'infrastructures serveurs, service de transport IP sur réseau, hébergement, exploitation, de services de téléphonie fixe et mobile.

Le contrat actuel de la commune de Siros relatif à la fourniture et gestion des moyens d'impression (copieurs / scan) de la Mairie et du groupe scolaire arrive à échéance au 21 janvier 2027.
A cette occasion la commune est désireuse d'intégrer la convention annexe C « ressources d'impression » proposée dans le cadre du schéma de mutualisation numérique (délibération du conseil communautaire du 15 avril 2021).
Au travers de cette convention, signée pour une durée de deux ans la direction du numérique de la CAPBP réalisera pour le compte de la commune les missions et activités suivantes :

Fourniture de copieurs sans neufs/ ou reconditionnés (taille A3 maximum}, Le déploiement des matériels sur site,
Le maintien en conditions opérationnelles des matériels (mise à jour, interventions et assistance},
La gestion du marché et du contrat de fourniture des matériels mis à disposition.
La mise en œuvre de cette convention annexe se réalisera en portant une attention particulière à :
-Garantir le maintien du service actuel, assurer le respect des engagements pris à la fois en termes d'équipement ou de plage horaire d'intervention,
De veiller à la disponibilité, à la continuité de service des moyens d'impression de type copieurs/scans.

- Objet	Unité de Compte	Unité de valeur (Prix€ /an)	Total
Bloc Annexe C	**Nombre d'habitants 840**	**1€**	**840€**

Un pack initial d'un volume de 100 copies A4 couleur et 150 copies A4 Noir & Blanc par copieur et par mois (au tarif du coût copies pour des copieurs neufs) est compris dans le tarif de l'annexe.
Cette prestation de services fera l'objet d'une facturation annuelle de la part de la communauté envers la Commune. Afin de bénéficier de copies supplémentaires (au-delà du pack initial), celles-ci seront facturées au prix suivant :

En euros HT		**Matériel neuf**	**Matériel reconditionné**
A4	**Noir et blanc**	0.0025 €	0.0027 €
	Couleur	0.025 €	0.027 €
A3	**Noir et blanc**	0.0050 €	0.0054 €
	Couleur	0.050 €	0.054 €

Entendu l'exposé du rapporteur
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 13 voix et 1 procuration POUR

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention C « ressources d'impressions »,
PREVOIT les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette convention, pour la partie prestation annuelle et la partie achat de copie au-delà du pack initial de base.

Pour extrait certifié conforme

A SIROS, le 03 août 2026

Le Maire,
Christophe PANDO

MAIRIE DE SIROS
REPUBLIQUE FRANÇAISE
64230

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Liberté Egalité Fraternité

n°2026-27-07-2

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de SIROS

Séance du 27 Juillet 2026

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le 05/08/26
ID : 064-216405258-20260803-2026_27_07_2-DE

Nombre de Membres

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date Convocation : 03 juillet 2026

Convocation Affichée : 03 juillet 2026

Le 27 juillet 2026, à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Christophe PANDO, Maire, sur convocation envoyée et affichée le 03 juillet 2026.

Présents :

Mme BONNET Corinne, Mme CERAVOLO Evelyne, Mme CHANGEAT Mireille, M. CLOS Alain, Mme FERREIRA Virginie, M. GACHEN Fabrice, M. GARRAVET Dominique, M. GUTIERREZ Joseph, M. HOUNIEU Bruno, M. LACILLERIE Christophe, Mme LADIN Pauline, M. PANDO Christophe, Mme SANS Marie

Absents ayant donné procuration : M. FRANCISCO Antoine

Absents : Mme DE FIGUEIREDO Santana

Secrétaire de séance : Mme CHANGEAT Mireille

Plan Communal de Sauvegarde actualisé suite aux élections municipales

Suite aux élections municipales et au changement d'une partie des élus, il convient d'actualiser les données présentes dans le PCS :

Nom des contacts et coordonnées dans l'annuaire de crise

Nom des contacts et coordonnées dans l'organigramme de crise.

M. le Maire en profite pour le présenter à la nouvelle équipe.

Le Conseil Municipal doit valider la version actualisée du Plan Communal de Sauvegarde joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix et 1 procuration voix POUR

APPROUVE la version actualisée du Plan Communal de Sauvegarde

CHARGE M. le Maire de le transmettre à la Préfecture.

Pour extrait certifié conforme

A SIROS, le 03 août 2026

Le Maire,

Christophe PANDO

MAIRIE DE SIROS
REPUBLIQUE FRANÇAISE
64230

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Liberté Egalité Fraternité

n°2026-27-07-3

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de SIROS

Séance du 27 Juillet 2026

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le 05/08/26
ID : 064-216405258-20260803-2026_27_07_3-DE

Nombre de Membres

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date Convocation : 03 juillet 2026

Convocation Affichée : 03 juillet 2026

Le 27 juillet 2026, à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Christophe PANDO, Maire, sur convocation envoyée et affichée le 03 juillet 2026.

Présents :

Mme BONNET Corinne, Mme CERAVOLO Evelyne, Mme CHANGEAT Mireille, M. CLOS Alain, Mme FERREIRA Virginie, M. GACHEN Fabrice, M. GARRAVET Dominique, M. GUTIERREZ Joseph, M. HOUNIEU Bruno, M. LACILLERIE Christophe, Mme LADIN Pauline, M. PANDO Christophe, Mme SANS Marie

Absents ayant donné procuration : M. FRANCISCO Antoine

Absents : Mme DE FIGUEIREDO Santana

Secrétaire de séance : Mme CHANGEAT Mireille

Nomination du coordonnateur communal pour le recensement de la population 2027

Monsieur le Maire indique qu'une nouvelle campagne de recensement des habitants de Siros est prévue du 21 janvier au 20 février 2027.

Un coordonnateur communal doit être désigné par le Conseil Municipal, il sera l'interlocuteur de l'Insee durant la campagne.

Monsieur le Maire propose la candidature de Evelyne CERAVOLO, adjointe, qui a déjà tenu cette fonction lors de précédents recensements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix et 1 procuration POUR

- **DESIGNE** Evelyne CERAVOLO comme coordonnateur communal pour la campagne de recensement des habitants de SIROS en 2027.

Pour extrait certifié conforme

A SIROS, le 03 août 2026

Le Maire,
Christophe PANDO

MAIRIE DE SIROS
REPUBLIQUE FRANÇAISE
64230

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Liberté Egalité Fraternité

n°2026-27-07-4

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de SIROS

Séance du 27 Juillet 2026

Transmis en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le 05/08/26
ID : 064-216405258-20260803-2026_27_07_4-DE

Nombre de Membres

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date Convocation : 03 juillet 2026

Convocation Affichée : 03 juillet 2026

Le 27 juillet 2026, à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Christophe PANDO, Maire, sur convocation envoyée et affichée le 03 juillet 2026.

Présents :

Mme BONNET Corinne, Mme CERAVOLO Evelyne, Mme CHANGEAT Mireille, M. CLOS Alain, Mme FERREIRA Virginie, M. GACHEN Fabrice, M. GARRAVET Dominique, M. GUTIERREZ Joseph, M. HOUNIEU Bruno, M. LACILLERIE Christophe, Mme LADIN Pauline, M. PANDO Christophe, Mme SANS Marie

Absents ayant donné procuration : M. FRANCISCO Antoine

Absents : Mme DE FIGUEIREDO Santana

Secrétaire de séance : Mme CHANGEAT Mireille

Demande de fonds de concours auprès de la CAPBP

Le Maire rappelle au Conseil les travaux prévus au BP 2026 :
-création d'un préau à l'école,
-remplacement du système de climatisation à la mairie
-changement minuterie du cadran de l'Eglise
-agrandissement du cimetière

Il convient dès maintenant de solliciter le maximum de subventions possibles auprès de la CAPBP
Les **dépenses** s'établissent comme suivent :

- Création d'un préau à l'école : 44 000€ HT
- Remplacement du système de climatisation à la mairie : 9 000€HT
- Changement minuterie du cadran de l'Eglise : 3 500€ HT
- Agrandissement du cimetière : 25 000€ HT

Soit un total de 81 500€HT

Recettes :

Fonds de concours CAPBP (30%) : **24 450 €**

Le règlement des fonds de concours n'a pas encore été établi, dans l'attente du pourcentage

Part communale : **57 050 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du maire et en avoir largement débattu, par 13 voix et 1 procuration

DECIDE d'approuver ce projet et de solliciter de la CAPBP le maximum de subventions possible pour ce type d'opération.
APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération présentée,
AUTORISE le Maire à signer la convention financière relative au FDC ou tout autre document correspondant au projet proposé.

Pour extrait certifié conforme

A SIROS, le 03 août 2026

Le Maire,
Christophe PANDO

MAIRIE DE SIROS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
64230

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Liberté Egalité Fraternité

n°2026-27-07-5

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de SIROS

Séance du 27 Juillet 2026

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le 05/08/26
ID : 064-216405258-20260803-2026_27_07_5-DE

Nombre de Membres

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date Convocation : 03 juillet 2026

Convocation Affichée : 03 juillet 2026

Le 27 juillet 2026, à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Christophe PANDO, Maire, sur convocation envoyée et affichée le 03 juillet 2026.

Présents :

Mme BONNET Corinne, Mme CERAVOLO Evelyne, Mme CHANGEAT Mireille, M. CLOS Alain, Mme FERREIRA Virginie, M. GACHEN Fabrice, M. GARRAVET Dominique, M. GUTIERREZ Joseph, M. HOUNIEU Bruno, M. LACILLERIE Christophe, Mme LADIN Pauline, M. PANDO Christophe, Mme SANS Marie

Absents ayant donné procuration : M. FRANCISCO Antoine

Absents : Mme DE FIGUEIREDO Santana

Secrétaire de séance : Mme CHANGEAT Mireille

Autorisation à M. le Maire d'entamer les démarches d'un acte en la forme administrative auprès des services de l'APGL

Dans le cadre de l'extension du cimetière, un bornage a été effectué par un géomètre afin de récupérer 199m² de la parcelle AC420. L'autre partie sera vendue à M. et Mme Lalut qui l'occupent actuellement. Ainsi, le document d'arpentage présente deux parcelles dont la AC794 sur laquelle l'extension du cimetière sera effectuée.

Afin de rédiger les documents relatifs à la vente de la parcelle AC793 à M. et Mme Joel Lalut, le Conseil Municipal par 13 voix et 1 procuration POUR

AUTORISE M. le Maire à entamer les démarches d'un acte en la forme administrative auprès des services de l'APGL

Pour extrait certifié conforme

A SIROS, le 03 août 2026

Le Maire,

Christophe PANDO

MAIRIE DE SIROS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
64230

REPUBLIQUE FRANCAISE **n°2026-27-07-6**

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Liberté Egalité Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de SIROS

Séance du 27 Juillet 2026

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le 05/08/26
ID : 064-216405258-20260803-2026_27_07_6-DE

Nombre de Membres

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date Convocation : 03 juillet 2026

Convocation Affichée : 03 juillet 2026

Le 27 juillet 2026, à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Christophe PANDO, Maire, sur convocation envoyée et affichée le 03 juillet 2026.

Présents :

Mme BONNET Corinne, Mme CERAVOLO Evelyne, Mme CHANGEAT Mireille, M. CLOS Alain, Mme FERREIRA Virginie, M. GACHEN Fabrice, M. GARRAVET Dominique, M. GUTIERREZ Joseph, M. HOUNIEU Bruno, M. LACILLERIE Christophe, Mme LADIN Pauline, M. PANDO Christophe, Mme SANS Marie

Absents ayant donné procuration : M. FRANCISCO Antoine

Absents : Mme DE FIGUEIREDO Santana

Secrétaire de séance : Mme CHANGEAT Mireille

Désignation du représentant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le Maire rappelle que la Commune est membre de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées qui est un EPCI à fiscalité propre unique. Dans ce cadre, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est mise en place et la Commune y est représentée par un délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

En séance du 27 avril 2026, le Conseil Communautaire a délibéré sur les modalités de composition de la CLECT ainsi que sur les règles de fonctionnement de la commission.

En conséquence, il convient de procéder aux désignations correspondantes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, par 13 voix et 1 procuration POUR,

PROCÈDE à la désignation de 1 délégué titulaire et de 1 délégué suppléant pour siéger à la CLECT de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

Une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir :

- Délégué titulaire : candidature de M. Christophe PANDO
- Délégué suppléant : candidature de M. Antoine FRANCISCO

Le Maire donne lecture de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « *Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.* »

En application de ces dispositions, sont nommés délégué titulaire M. Christophe PANDO et délégué suppléant M. Antoine FRANCISCO pour représenter la Commune à la CLECT de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

Le Conseil Municipal prend acte de ces nominations.

Pour extrait certifié conforme

A SIROS, le 03 août 2026

Le Maire,
Christophe PANDO

MAIRIE DE SIROS
REPUBLIQUE FRANÇAISE
64230

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Liberté Egalité Fraternité

n°2026-27-07-7

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de SIROS

Séance du 27 Juillet 2026

Nombre de Membres

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date Convocation : 03 juillet 2026

Convocation Affichée : 03 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le 05/08/26
ID : 064-216405258-20260803-2026_27_07_7-DE

Le 27 juillet 2026, à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Christophe PANDO, Maire, sur convocation envoyée et affichée le 03 juillet 2026.

Présents :

Mme BONNET Corinne, Mme CERAVOLO Evelyne, Mme CHANGEAT Mireille, M. CLOS Alain, Mme FERREIRA Virginie, M. GACHEN Fabrice, M. GARRAVET Dominique, M. GUTIERREZ Joseph, M. HOUNIEU Bruno, M. LACILLERIE Christophe, Mme LADIN Pauline, M. PANDO Christophe, Mme SANS Marie

Absents ayant donné procuration : M. FRANCISCO Antoine

Absents : Mme DE FIGUEIREDO Santana

Secrétaire de séance : Mme CHANGEAT Mireille

Modalités de location de la Maison Pour Tous

À la suite de problèmes rencontrés lors de location à des extérieurs de Siros, M. le Maire soumet la révision du règlement intérieur de la Maison Pour Tous en ne proposant la location qu'aux associations, particuliers et école de la commune.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal par 13 voix et 1 procuration POUR

ADOPTE le règlement intérieur de la Maison Pour Tous avec les modifications proposées
AUTORISE M. le Maire à modifier le contrat de location en conséquence.

Pour extrait certifié conforme

A SIROS, le 03 août 2026

Le Maire,
Christophe PANDO

MAIRIE DE SIROS
REPUBLIQUE FRANÇAISE
64230